

Ontario Energy Board
P.O. Box 2319
2300 Yonge Street
27th Floor, Suite 2701
Toronto ON M4P 1E4
Telephone: 416 481-1967
Facsimile: 416 440-7656

Commission de l'énergie de l'Ontario
C.P. 2319
2300, rue Yonge
27^e étage, bureau 2701
Toronto ON M4P 1E4
Téléphone : 416 481-1967
Télécopieur : 416 440-7656



Pour diffusion immédiate

Le 5 avril 2013

Nouveaux tarifs d'électricité pour les clients résidentiels et les petites entreprises

Toronto – La Commission de l'énergie de l'Ontario a annoncé aujourd'hui de nouveaux tarifs d'électricité. Les nouveaux tarifs s'appliquent à la plupart des résidences et des petites entreprises.

Le tableau suivant résume les tarifs selon l'heure de consommation en vigueur à compter du 1^{er} mai 2013 :

| Catégorie | Heures | Tarif | Modification |
|--------------------------|--|------------|--------------|
| Période creuse | En semaine, de 19 h à 7 h Fins de semaine et jours fériés, toute la journée | 6,7 ¢/kWh | (↑0,4 cent) |
| Période normale | En semaine, de 7 h à 11 h et de 17 h à 19 h | 10,4 ¢/kWh | (↑0,5 cent) |
| Période de pointe | En semaine, de 11 h à 17 h | 12,4 ¢/kWh | (↑0,6 cent) |

Le changement de tarifs pour les consommateurs représente une augmentation d'environ 3,63 \$ à la ligne relative aux frais d'électricité, ou d'environ 2,9 % de la facture mensuelle totale, pour une résidence aux habitudes de consommation typiques qui consomme 800 kWh par mois. Les consommateurs résidentiels consomment en général environ 64 % de leur électricité au cours de la période creuse, et environ 18 % au cours de la période normale et 18 % au cours de la période de pointe.

La Commission de l'énergie de l'Ontario établit deux fois par année les tarifs d'électricité en fonction de l'estimation des coûts mise à jour. Les estimations pour l'an prochain comprennent davantage de coûts associés à la production et à l'augmentation des coûts des sources d'énergie, y compris l'énergie renouvelable, l'énergie nucléaire et l'énergie hydro-électrique. Une partie de l'augmentation estimative de ces coûts d'approvisionnement est compensée par une diminution des paiements versés aux centrales thermiques à charbon.

La Commission de l'énergie de l'Ontario est un organisme public indépendant et impartial. Nous prenons des décisions qui servent l'intérêt public. Notre objectif est de promouvoir un secteur énergétique durable et efficace qui offre aux consommateurs des services d'énergie fiables à coût raisonnable.

Faits éclair

- La plupart des résidences et des petites entreprises de l'Ontario paient maintenant des tarifs selon l'heure de consommation.

- Les tarifs selon l'heure de consommation varient en fonction du moment où est consommée l'électricité. Cela incite les consommateurs à consommer l'électricité pendant les périodes aux tarifs moins élevés.
- La plupart des résidences de l'Ontario consomment environ les deux tiers de leur énergie (64 %) au cours de la période creuse.
- Ces changements apportés aux tarifs n'ont pas d'incidence sur le petit nombre de consommateurs qui ont des contrats avec des détaillants d'électricité.

Pour communiquer avec nous

Pour obtenir de plus amples renseignements, veuillez consulter le document d'information ci-joint, visiter le site Web de la Commission de l'énergie de l'Ontario à l'adresse www.ontarioenergyboard.ca ou communiquer avec notre Centre des relations avec les consommateurs au 416-314-2455 ou au 1-877-632-2727 (numéro sans frais).

-30-

Pour obtenir de plus amples renseignements, veuillez communiquer avec les services suivants :

Médias
416-544-5171

Public
416-314-2455
1-877-632-2727

This document is also available in English.

Liens

Graphique des tarifs selon l'heure de la consommation :

http://www.ontarioenergyboard.ca/OEB/Documents/For+Consumers/TOU_prices_Summer_fr.pdf

Vidéo expliquant les tarifs de l'énergie :

http://www.youtube.com/watch?v=lbv_mi9k1DU

Vidéo sur la tarification selon l'heure de la consommation

<http://www.youtube.com/watch?v=uNbw-2tf58A>